



Documents :

 [Formulaire d'inscription papier](#) ^[2]

Voir aussi :

[Formulaire d'inscription en ligne](#) ^[1]

Contact :

Police nationale

Avenue des Frères Lumière

Tél. 01 70 29 21 77

Police municipale

3 Avenue Maurice Berteaux

Tél. 01 34 50 47 22

Numéros utiles :

Chèques volés

0 892 683 208

Cartes bancaires volées

0 892 705 705

Les services de polices nationale et municipale peuvent, pendant vos vacances ou toute autre absence, à votre demande, surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Si vous vous absentez (pour des vacances, un déplacement professionnel, une hospitalisation, etc), il vous est possible de le signaler aux forces de l'ordre (police nationale et municipale) qui pourront s'assurer de la sécurité de vos biens et, si jamais une effraction venait à se produire, prendre immédiatement les mesures nécessaires.

Vous êtes intéressés par ce service gratuit ? Il vous suffit de vous rendre au poste de police nationale, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, ou de remplir le [formulaire en ligne](#) ^[1].

Outre l'opération "tranquillité absence", gardez à l'esprit les conseils de précaution à adopter pour réduire les risques d'effractions.

Conseils de précaution à adopter pour réduire les risques d'effractions :

- Équipez votre porte d'une serrure multipoints
- Fermez toujours votre habitation, même lors d'une courte absence
- Protégez les fenêtres et ouvertures de volets et de grilles
- Équipez votre habitation d'un système d'alarme avec renvoi sur votre téléphone portable ou vers une société de sécurité
- Ne laissez jamais vos clés dans des endroits accessibles (pots de fleurs, paillason, boîte aux lettres...)
- Ne laissez ni outil, ni échelle dans votre jardin
- Ne gardez pas d'importantes sommes d'argent

- chez vous
- Répertoriez et photographiez vos objets de valeur
 - Faites vivre votre habitation en votre absence avec des minuteurs pour la lumière et laissez une apparence habituelle à votre maison

Que faire si vous êtes victime d'un cambriolage ?

- Laissez les choses en l'état et prévenez les services de police en composant le 17
- Portez plainte rapidement en communiquant la liste des objets dérobés (précisez si possible la marque et le numéro de série des appareils volés ainsi que la photographie des objets de valeurs)
- N'oubliez pas également de faire opposition auprès de votre établissement bancaire en cas de vol de chéquier ou de carte de crédit
- Envoyez la déclaration de vol à votre assureur

Source URL: <https://www.ville-cormeilles95.fr/article/operation-tranquillite-absence>

Liens

[1] <http://www.ville-cormeilles95.fr/node/648>

[2] https://www.ville-cormeilles95.fr/sites/cormeilles-en-parisis/files/document/article/formulaire_otv_0.pdf